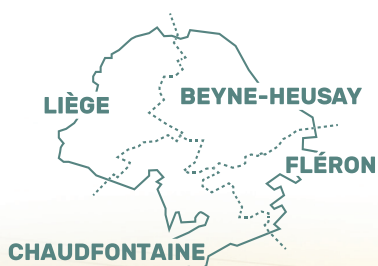


**MÉMORANDUM** de la Plateforme Ry-Ponet  
à l'occasion des élections régionales du 9 juin 2024 et  
des élections communales et provinciales du 13 octobre 2024

---

**POUR LA CONCRÉTISATION DU PARC DU RY-PONET**  
et une politique d'aménagement du territoire  
respectueuse de l'environnement et des habitants



## LES CONSTATS ET LES BESOINS

### 1 L'existence d'un espace paysager d'envergure possédant de multiples atouts

À 5 km du centre historique de Liège existe un site d'environ 400 hectares, essentiellement composé de prairies, de cultures, de landes et de bois, qui possède des qualités paysagères remarquables, notamment grâce à son relief façonné par les ruisseaux qui le traversent, dont le Ry-Ponet.



©M. Litt

Situé à cheval sur les communes de Beyne-Heusay, Liège, Chaudfontaine et Fléron, logé au cœur d'une boucle de la Ligne 38 du RAVeL et traversé par de nombreuses promenades déjà identifiées, ce site a été déclaré dans sa totalité « périmètre d'intérêt paysager » en 2004 par une étude de l'asbl ADESA réalisée à la demande de la Région Wallonne. De nombreux points de vue remarquables ont été identifiés, dont certains, exceptionnels, permettent d'avoir une vue simultanée sur les 3 vallées de la Vesdre, de l'Ourthe et de la Meuse ainsi que sur des sites importants de la région tels que le haut-fourneau de Sclessin, le Mémorial de Cointe, la tour des finances, la Basilique Notre-Dame de Chèvremont et de nombreux terrils.

Ce site comprend aussi des témoins patrimoniaux et historiques de grande qualité - la ferme et la chapelle Sainte-Anne entourée de ses tilleuls, postés au centre du site et en son point culminant, mais aussi le château de Neufcour, le château des Bruyères, la ferme du Père Lejeune, ...

La diversité de milieux naturels induit un très haut degré d'intérêt biologique, exceptionnel aux portes de Liège, et qui permet à une faune et une flore variées de se maintenir au milieu des espaces urbanisés. Les qualités pédologiques (zones d'alluvions) en font également une réserve précieuse de terres propices à la culture.

Cet espace paysager encore peu, ou non bâti, est encerclé de zones urbaines, ce qui lui confère une valeur de poumon vert et d'espace de respiration et de ressourcement nécessaires à proximité des zones densément habitées.

### 2 La pression immobilière pesant sur cet espace paysager

Véritable patrimoine jusqu'ici préservé, ce site fait l'objet de la convoitise de promoteurs immobiliers. Sans mesures de protection concrètes et fortes des pouvoirs publics, il pourrait très rapidement être grignoté par l'urbanisation jusqu'à en perdre ses qualités, voire disparaître, alors qu'il est aujourd'hui reconnu comme un véritable atout pour la région.

#### Le projet Neufcour aux Haïsses-Piedroux à Liège

Soumis en juin 2017 à enquête publique, ce projet de lotissement de 35 hectares et 520 logements porté par la société immobilière Neufcour sur le territoire de la Ville de Liège (la zone dite des Haïsses-Piedroux à Chênée) a fait l'objet de pas moins de 4.773 courriers de réclamation. A la suite de cette réaction citoyenne, et en l'attente d'une période post-électorale qu'il pensait plus propice, le promoteur a mis son projet « au frigo » tout en annonçant clairement sa volonté de représenter en 2019 une nouvelle version de celui-ci « sans modification fondamentale concernant le logement et les voiries ». Force est de constater qu'à ce jour le projet n'a pas encore été représenté.

[www.ryponet.be/haïsses\\_piedroux\\_liège/](http://www.ryponet.be/haïsses_piedroux_liège/)

## Les projets de la rue Sainte-Anne et du site « Chat Pirard » à Beyne-Heusay

Après les étapes obligatoires d'information du public qui se sont tenues en 2022, la société de promotion immobilière INGEO G (anciennement dénommée Scheen-Lecoq) a déposé en 2023 deux projets de lotissements pour un total de 275 logements. Le premier, situé le long de la rue Sainte-Anne, annonce 150 logements répartis en ruban sur cette ligne de crête emblématique façonnant le paysage. Le deuxième comprendrait 125 logements sur des terres agricoles surplombant le ruisseau du Ry-Ponet. La commune de Beyne-Heusay a déclaré par deux fois les dossiers incomplets, rendant ces demandes de permis irrecevables dans leur forme actuelle. Il est probable que la société introduise de nouvelles demandes dans le courant de cette année 2024.

[www.ryponet.be/rue-sainte-anne-beyne-heusay/](http://www.ryponet.be/rue-sainte-anne-beyne-heusay/)  
[www.ryponet.be/chat-pirard-beyne-heusay/](http://www.ryponet.be/chat-pirard-beyne-heusay/)

## Un projet d'extension de l'hôpital Notre-Dame des Bruyères du CHU

En 2021, le CHU a déposé deux demandes de permis, d'abord pour l'agrandissement des bâtiments et ensuite pour l'extension des parkings. Si la nécessité de soutenir les soins de santé ne fait aucun doute, les projets contenaient des faiblesses architecturales et environnementales que la Plateforme Ry-Ponet a mises en évidence et qui ont été relevées également par la Région, ce qui a amené le CHU à retirer ses deux demandes de permis. Fin 2022, le CHU a annoncé ses « fiançailles » avec le CHR (hôpital de la Citadelle). En conséquence, le projet d'agrandissement des bâtiments des Bruyères a été abandonné. Le CHU n'a rien dit depuis lors à propos des parkings du site des Bruyères.

[www.ryponet.be/chu\\_notre\\_dame\\_bruyeres\\_liege\\_beyne\\_heusay/](http://www.ryponet.be/chu_notre_dame_bruyeres_liege_beyne_heusay/)

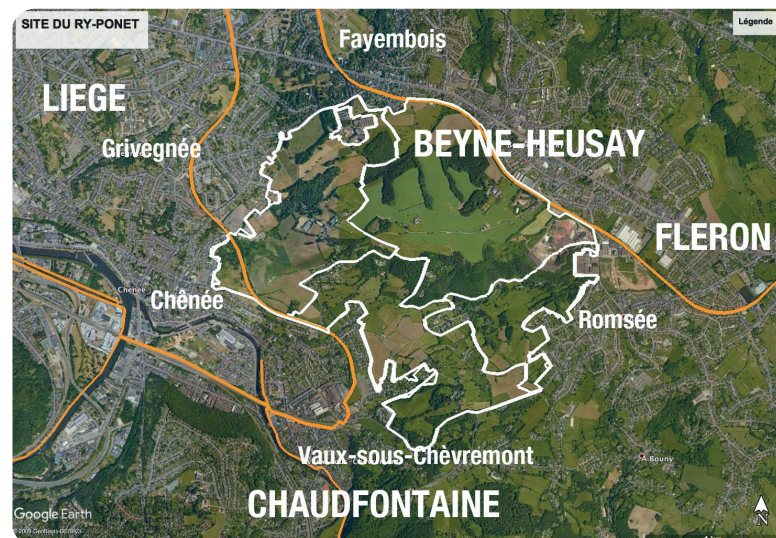
## Et peut-être d'autres à l'avenir...

D'autres terrains (sur Beyne-Heusay, Chaudfontaine, Fléron et Liège) sont situés en zones urbanisables au plan de secteur, notamment des ZACC (Zones d'Aménagement Communal Concerté) et des Zones de Services Publics et d'Equipements Communautaires.

[www.ryponet.be/espaces\\_menaces\\_du\\_parcl/](http://www.ryponet.be/espaces_menaces_du_parcl/)

Au départ d'une simple mobilisation citoyenne contre un projet immobilier local, petit à petit, une connaissance approfondie du site s'est construite, parallèlement à la prise de conscience de la richesse exceptionnelle de ce patrimoine commun.

C'est sur ces bases que la Plateforme n'a eu de cesse de participer aux enquêtes publiques, tant sur les projets privés que sur les schémas et programmes publics (SDT 2018, SDT 2023, SDC Chaudfontaine, ...) afin d'apporter aux autorités des arguments concrets, précis et leur faire prendre conscience du risque de dénaturation du site en cas d'urbanisation.



### 3 La reconnaissance et l'intérêt grandissants pour ce site

#### Par les exploitants, les habitants et les usagers du site

Au-delà de leur rejet massif des projets immobiliers inadaptés, de nombreux exploitants, habitants et usagers du site, manifestent régulièrement leur volonté de voir ce site préservé et mis en valeur, notamment lors des journées de découverte du site organisées par la Plateforme Ry-Ponet, parfois de manière totalement indépendante, parfois en s'appuyant sur certains thèmes comme lors des Journées du Patrimoine.

#### Par des associations

De nombreuses associations ont constaté l'importance du site en matière de biodiversité : Canopea (ex-Inter-Environnement Wallonie), Natagora, Nature et Progrès, Les Sentiers de Grande Randonnée, Occupons le Terrain, Terren-Vue, la FUGEA, les Cercles des Naturalistes de Belgique (CNB), ...

#### Par des experts

- **L'asbl urbAgora**, association qui promeut la mise en débat des questions urbaines, plaide depuis 2014 pour la création d'un parc sur ce site
- **De nombreux enseignants**, intéressés par les atouts du site et par notre démarche citoyenne, ont fait réaliser à leurs étudiants des projets et des travaux :
  - \* Les Facultés d'Architecture et des Sciences Appliquées de l'Université de Liège
  - \* l'École nationale du Paysage de Lille
  - \* l'École Supérieure des Arts Saint-Luc de Liège
  - \* La Faculté Gembloux Agro-Bio Tech de l'Université de Liège
  - \* L'Université Sciences Po de Paris

#### Par le monde politique

- **En 2017 via l'adoption de résolutions par 3 conseils communaux.** Les conseils communaux de Chaudfontaine et de Liège – et dans une version plus générale pour Beyne-Heusay – ont adopté des résolutions

intitulées « Pour la reconnaissance du Parc du Ry-Ponet » soulignant « la valeur, notamment paysagère, du site dans son ensemble » et que la préservation du site « est un enjeu majeur pour l'avenir urbain de l'agglomération ».

- **En 2018 via la signature de 50 élus et candidats** aux élections communales et provinciales de 2018 du mémorandum « pour le Parc du Ry-Ponet » rédigé par notre Plateforme ainsi que par la signature de celui-ci par l'asbl Liège Métropole (la Conférence des Bourgmestres des 24 communes de l'arrondissement de Liège).

Dans ce mémorandum figurent notamment les objectifs suivants :

- \* l'organisation d'un concours de Masterplan (plan directeur) sur l'espace du parc paysager du Ry-Ponet ;
- \* l'instauration d'un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc.
- **En 2019 par le conseil provincial.** En réponse à l'interpellation d'un conseiller, le Collège provincial a décrit le site du Ry-Ponet comme étant un « site paysager [... présentant] un intérêt paysager et de loisirs manifeste pour l'agglomération liégeoise et ses habitants ».
- **En 2019 par la Ville de Liège** au travers de son Programme Stratégique Transversal issu de la démarche participative Liège 2025. La Ville de Liège s'y est engagée à mettre en œuvre la motion signée en 2017 par la définition d'un schéma d'orientation pour Chênée, en incluant le devenir du Ry-Ponet.

- **En 2020 via la commande par l'asbl Liège Métropole** (la Conférence des Bourgmestres des 24 communes de l'arrondissement de Liège) d'une étude « participative et de terrain » pour définir l'avenir du site du Ry-Ponet. Concrétisant son engagement de 2018, sous l'impulsion des 4 communes concernées, désireuses de définir un avenir souhaité et partagé pour le site du Ry-Ponet, l'asbl Liège Métropole a confié au bureau Caneva-s une mission d'étude du site. Cette étude, aujourd'hui publiée, permet de dépasser largement le stade de reconnaissance du site.

## 4 Des études aux conclusions convergentes

Outre les multiples reconnaissances énoncées précédemment, deux études importantes et récentes, ont confirmé la nécessité de protéger le site de tout projet d'urbanisation et de créer le Parc du Ry-Ponet. Elles constituent une avancée fondamentale pour la connaissance et la protection du site.

- **Le « Schéma stratégique pour le bassin versant de la Vesdre »**, commandé à la suite des inondations de juillet 2021 par la Région wallonne au consortium Studio Paola Viganò - ULiège, a été présenté au public en juin 2023. Il propose des aménagements du lit de la Vesdre et déconseille fermement toute nouvelle artificialisation de ses versants et crêtes. Il préconise en particulier de protéger le site du Ry-Ponet de tout projet d'urbanisation.
- **L'étude « participative et de terrain » pour définir l'avenir du site du Ry-Ponet** commandée en 2020 par l'asbl Liège Métropole (la Conférence des Bourgmestres des 24 communes de l'arrondissement de Liège), confiée au bureau Caneva-s, et publiée en trois parties :
  - \* la partie « Diagnostics » qui a mis en évidence tous les intérêts et atouts du site ;
  - \* la partie « Scénario préférentiel » dont les conclusions déconseillent toute urbanisation du site et recommandent de lui donner un avenir agricole, environnemental et paysager ;
  - \* la partie « Des outils de concrétisation » présente un plan d'actions à mettre en œuvre pour concrétiser la « Nouvelle vision », proposée par le bureau d'étude et partagée par les communes concernées à savoir « la préservation du site et la valorisation de ses atouts ».

Chacune de ces études énonce la nécessité de **modifier le plan de secteur et d'inscrire les espaces menacés en zone non destinée à l'urbanisation.**

Dans son plan d'actions, l'étude de l'atelier Caneva-s propose de **développer des projets et actions concrètes pour valoriser les atouts du Parc du Ry-Ponet.**

Les différents thèmes concernés sont :

- \* la préservation et la valorisation du patrimoine vivant et matériel du site, avec une attention particulière aux paysages et leurs composantes ;
- \* la préservation et la valorisation des activités agricoles (et leurs corollaires), le soutien à des modes de production respectueux et à une gestion durable, ... et l'amplification de leurs rôles au niveau du système alimentaire métropolitain ;
- \* la préservation et le renforcement de la mobilité douce (réseau de chemins et sentiers) tant en termes d'accessibilité au site qu'au sein de celui-ci, dans le respect des activités agricoles et la protection de la biodiversité ;
- \* la préservation et le renforcement du rôle de régulation que procure le site en matière de gestion de l'eau ;
- \* les aménagements de l'espace urbanisé et de l'espace public aux entrées du site, au travers du concept de « contrat de porte ».



## 5 La protection définitive du site, une étape inéluctable

Malgré l'importance de ces deux études, leurs qualités et leur légitimité, il n'en reste pas moins qu'**elles n'ont à ce stade qu'une valeur indicative et pas de valeur légale**.

Il est maintenant indispensable de se doter d'outils à valeur légale pour garantir la préservation du site de manière durable.

Seule l'inscription en zone non destinée à l'urbanisation au plan de secteur est garante de la préservation du caractère non bâti du parc du Ry-Ponet.

Rapidement, les autorités doivent donc travailler à **l'instruction, le suivi et l'aboutissement de dossiers de révision du plan de secteur** en vue d'affecter les zones destinées à l'urbanisation au sein du Parc en zones non destinées à l'urbanisation, et ce par tout moyen approprié et à tout niveau que ce soit, selon le cadre constitutionnel et légal en vigueur.

En l'attente de l'aboutissement de la procédure de modification du plan de secteur, les autorités doivent **instaurer et maintenir un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc tant que ces révisions n'auront pas abouti**.

## 6 La valorisation du site, des actions à amplifier

Depuis sa constitution, la Plateforme Ry-Ponet a constamment cherché à développer des initiatives pour valoriser les atouts du Parc et en faire bénéficier la population. Citons par exemple la création et l'entretien d'un réseau point-nœuds pédestre, l'édition d'une carte de promenades, la promotion du site et de ses richesses auprès des plus jeunes, ... Pour ce faire, la Plateforme Ry-Ponet s'est nécessairement appuyée sur une connaissance du site qui s'est sans cesse enrichie au fur et à mesure des opportunités.... (contacts avec des experts et des étudiants, recherches spécifiques en lien avec des projets concrets...).

Ces projets constituent les « petits pas » que la Plateforme Ry-Ponet a toujours considérés indispensables. Jusqu'à présent, ces projets étaient menés par le travail passionné de citoyens bénévoles, avec pour certains de ces projets l'accord et le soutien d'autorités.

Ces « petits pas » doivent dès aujourd'hui se muer en « grands pas ». Le plan d'actions énoncé dans l'étude de l'atelier Caneva-s doit être initié sans attendre. De nouveaux projets et des actions précises doivent être menés pour la mise en valeur des atouts du site (et au travers de ceux-ci la poursuite de la connaissance des richesses du site).

Ces projets ne nécessiteront pas nécessairement des moyens financiers ou humains importants, mais principalement une coordination efficace entre les différents partenaires que représentent l'ensemble des autorités et de leurs administrations mais aussi les exploitants, les usagers, la Plateforme Ry-Ponet et d'autres associations. Cette coordination, travaillant autour d'objectifs communs préalablement hiérarchisés, permettra la mutualisation de tous les efforts, la recherche des opportunités, l'accompagnement de toutes les initiatives et leur inscription dans la valorisation des atouts du site.



## 7 L'inscription du Parc du Ry-Ponet dans une politique ambitieuse pour la métropole

Depuis sa création, la Plateforme Ry-Ponet considère que la protection et l'avenir du site sont indissociables d'une vision globale en matière d'aménagement du territoire.

Le besoin pour chaque citoyen de vivre dans un logement de qualité et un cadre de vie agréable, associé aux enjeux de mobilité, des changements climatiques, du déclin de la biodiversité,... nécessite plus que jamais une politique ambitieuse pour la métropole.

Cette politique doit s'affranchir du carcan étrié et dépassé que constituent les plans de secteur et s'articuler autour des espaces verts urbains et périurbains de toutes tailles et des zones naturelles et agricoles encore aujourd'hui préservées. Tous doivent être définitivement protégés. A cette échelle, le Parc du Ry-Ponet n'est qu'un des premiers maillons d'une chaîne qui soit s'étendre à l'ensemble du territoire de la métropole et de son arrondissement.

Ces espaces, enfin protégés, participeront à la promotion d'une agriculture durable, favorisant les circuits courts et une alimentation de qualité, à la protection de la biodiversité tant dans les réserves naturelles qu'en dehors de celles-ci, à la préservation des paysages, aux politiques liées à la gestion des eaux de pluies et du ruissellement, à la mise à disposition de la population d'espaces verts, lieux de ressourcement, à la lutte contre les îlots de chaleur, ...

Une fois cette « colonne vertébrale verte et agricole » préservée, les logements prendront logiquement place dans les espaces déjà urbanisés, dans une politique qui privilégie la rénovation, la transformation et la densification de l'habitat existant puis la construction de nouveaux logements prioritairement sur les friches industrielles et commerciales, proches des commodités (emplois, commerces, transport en commun, voies de mobilité douce, ...).

Cette politique nouvelle, bouleversant les pratiques habituelles de gestion du territoire, doit nécessairement s'accompagner d'une amélioration des procédures en termes de participation citoyenne et de droit à l'information permettant l'implication des habitants à la construction de leur cadre de vie.



## CE QUE NOUS VOULONS

En tant que candidat aux élections, nous vous demandons de vous engager à :

### 1. Plus que jamais, la création d'un Parc métropolitain du Ry-Ponet

#### Un Parc, encore, toujours, plus que jamais et maintenant !

Comme exprimé dès la création de notre Plateforme et affirmé dans notre mémorandum de 2018, la Plateforme Ry-Ponet souhaite protéger et mettre en valeur ce site paysager par la création d'un « parc métropolitain ».

### 2. La prise en compte des études récentes concernant le Parc du Ry-Ponet

#### Que les études ne prennent pas la poussière sur une étagère !

Ces études confirment tous les services écosystémiques rendus par le Parc du Ry-Ponet. Elles proposent une vision ambitieuse en matière d'aménagement du territoire, un avenir pour le site. Il faut s'en saisir et les exploiter.

### 3. La protection définitive du Parc du Ry-Ponet par la modification du plan de secteur

#### Une modification du plan de secteur et vite !

Comme démontré par ces études, il est indispensable de procéder rapidement à l'instruction, le suivi et l'aboutissement de dossiers de révision du plan de secteur en vue d'affecter les zones destinées à l'urbanisation au sein du Parc en zones non destinées à l'urbanisation, et ce par tout moyen approprié et à tout niveau que ce soit, selon le cadre constitutionnel et légal en vigueur.

Tant que ces révisions n'auront pas abouti, les espaces menacés du Ry-Ponet doivent être protégés par l'instauration et le maintien d'un moratoire sur tout projet immobilier sur la zone du parc.

### 4. Des actions concrètes pour valoriser les atouts du Parc du Ry-Ponet

#### Pour que les petits pas se muent en grands pas !

De nouveaux projets et des actions concrètes visant la valorisation des atouts du site doivent être menés dès à présent grâce à une coordination efficace de tous les partenaires et la saisie de toute opportunité ou initiative.

### 5. L'inscription du Parc du Ry-Ponet dans une politique ambitieuse pour la métropole

#### Pour une nouvelle vision de l'aménagement du territoire !

Il est urgent que soit menée une politique de territoire qui s'affranchisse des plans de secteur pour s'articuler autour de la protection définitive des espaces verts et agricoles.

Dans cette vision, les logements, accessibles à tous, prendront place dans les espaces déjà urbanisés, dans une politique qui privilégie la rénovation, la transformation et la densification de l'habitat existant puis la construction de nouveaux logements prioritairement sur les friches industrielles et commerciales, proches des commodités (emplois, commerces, transport en commun, voies de mobilité douce, ...).

www.ryponet.be  
ryponet@gmail.com  
www.facebook.com/ryponet  
www.instagram.com/ryponet

Plateforme Ry-Ponet asbl  
91 rue des Orchidées  
4030 Grivegnée

